

LES ACTIONS



1 ORGANISATION DE CENTRES DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs Éducatif est le premier vecteur d'accueil des enfants. Il peut être décliné selon 2 modalités :

- ✓ Centre de Loisirs Éducatif Extrascolaire : activité historique de l'association ouverte le mercredi et les vacances scolaires
- ✓ Centre de Loisirs Éducatif Périscolaire : structure d'accueil des enfants durant les temps libérés par la Réforme des Rythmes Éducatifs

2 ORGANISATION DE MINI-SEJOURS

Ils prennent la forme de camps sur une semaine. Ils sont préparés avec les enfants (le lundi), présentés aux parents (le lundi soir par les enfants) et se déroulent du mardi au vendredi.

Ils sont l'occasion d'une expérience de vie collective originale basée sur la coopération et l'entraide. Ils sont organisés autour d'un thème ou d'une pratique d'activités.



3 ORGANISATION DE CLUBS

Il s'agit de rendez-vous régulier pour un même groupe d'enfants pour pratiquer des activités sur un thème. Cela permet une découverte ainsi qu'un suivi continu sur une période. Par exemple, le Club-Nature regroupe une fois par mois, une vingtaine d'enfants pour des jeux, des ateliers et des balades, visant à la découverte et à la protection de l'environnement.

4 INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

L'équipe permanente du CECL ou ses bénévoles peuvent intervenir ponctuellement au sein des établissements scolaires dans le cadre de projets menés en partenariat. Ces interventions répondent nécessairement aux objectifs éducatifs de l'association et sont un des moyens d'action pour parvenir à une réelle complémentarité entre les missions de l'Enseignement Public et celles des structures gérant les loisirs éducatifs durant le temps libre.

CONTACT

CECL
Rue René Boudier
71260 VIRE

03 85 33 93 16

accueil@assocecl.fr



COMITE POUR L'ENFANCE DU CANTON DE LUGNY

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET EDUCATIF

VALEURS et REFERENCES

Ce projet s'inspire très largement de celui des Francas auxquels le CECL est adhérent depuis sa création. Il s'appuie sur trois constatations :

- ✓ L'enfant est un être humain, unique, social et indivisible.
- ✓ L'enfance et l'adolescence sont les moments privilégiés de la construction de la personnalité. L'éducation intervient comme facteur déterminant dans ce processus. Si les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, des associations comme la nôtre ont aussi un rôle à jouer. Ceci est d'autant plus vrai que la société actuelle, en évolution accélérée, ne peut assumer pleinement sa mission éducative.
- ✓ L'être humain est porteur de valeurs fondamentales : justice, liberté, respect mutuel, égalité des droits et devoirs, solidarité, responsabilité, autonomie, laïcité.

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- ✓ Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : affectif, développement physiologique, psychomoteur, intellectuel.
- ✓ Favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité à déterminer et à mettre en oeuvre par elle-même ses actes et ses comportements, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- ✓ Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.





5 PRINCIPES D'ACTION...

1

Mettre en place des espaces d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté

Il s'agit d'offrir des temps et des lieux qui permettent à l'enfant, à travers le jeu et le collectif, de se fonder une première initiation citoyenne. L'Enfant doit vivre des expériences significatives de démocratie. Les différents modes d'accueil de l'association doivent permettre de former le citoyen de demain en :

- ✓ laissant les enfants s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent,
- ✓ les associant à l'évolution du centre (règles de vie, aménagement, fonctionnement...),
- ✓ organisant des instances de régulation collective,
- ✓ accompagnant les expressions d'enfants pour les transformer en initiatives.



3

Inscrire son action dans une démarche respectueuse de l'environnement

L'éducation au développement durable et au respect de l'environnement ne doit pas se cantonner à quelques activités ponctuelles. Au contraire, l'association privilégiera des actions quotidiennes pour que les enfants acquièrent des gestes d'éco-citoyens. L'organisation des activités contribuera à l'éducation au respect de l'environnement en :

- ✓ mettant en place avec les enfants une charte pour l'environnement,
- ✓ prêtant une attention particulière à l'empreinte écologique des activités, des transports, des repas...
- ✓ proposant des activités thématiques basées sur des préoccupations environnementales : eau, rivière, forêt, faune, flore, pollution, éco-consommation, nouvelles énergies...
- ✓ considérant le centre comme un lieu d'expositions favorisant la prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement.

4

Faire de l'association un espace partagé avec les parents

Les dispositions du Code Civil instituent les parents comme dépositaires de l'éducation des enfants. Cette responsabilité se retrouve de fait partagée avec un grand nombre d'acteurs au premier rang duquel se situe l'École. Pour que l'action des parents et des animateurs ait du sens, il est nécessaire de mettre en place des espaces et du temps pour échanger et se rencontrer. Le CECL combat l'idée d'une démission des parents et souhaite renforcer la fonction parentale au sein des familles. L'association doit renforcer ses liens avec les familles en :

- ✓ perpétuant les « petits moments » de convivialité avec les parents,
- ✓ organisant des rencontres plus régulières avec les parents pour aborder et faire évoluer le fonctionnement du centre et ses projets,
- ✓ recueillant « les bons plans » dans le domaine des loisirs partagés avec leurs enfants et en les partageant avec les autres parents,
- ✓ matérialisant un espace « Infos Parents » sur le site internet de l'association .

2

Favoriser les rencontres et les échanges (inter-)culturels

Les valeurs de solidarité semblent en perte de vitesse dans la société. Le repli sur soi, la peur de l'autre et la stigmatisation sont de plus en plus partagés. Le Comité pour l'Enfance tient à se positionner et à défendre les valeurs de laïcité, de respect, d'entraide et refuse toute discrimination. Ses actions doivent à tout moment, favoriser la rencontre pour combattre l'incompréhension et l'ignorance, sources de rancœur et de haine. Les actions de l'association doivent permettre d'éveiller au respect de la différence en :

- ✓ organisant des échanges avec d'autres structures, accueillant des publics spécifiques,
- ✓ faisant venir des artistes en veillant à la pluralité des disciplines,
- ✓ se déplaçant dans des lieux culturels : musée, festival, site historique, petit patrimoine local,
- ✓ considérant le centre comme un lieu d'expositions favorisant une ouverture vers le monde.

5

Promouvoir les espaces et les projets d'interaction avec l'école

L'association appartient aux mouvements de l'Éducation Populaire. Celle-ci se veut le prolongement naturel du temps scolaire, visant à assurer une continuité des apprentissages dans et hors l'école. En tenant compte des spécificités du temps libre et en utilisant le jeu comme vecteur principal d'apprentissage, ces structures ont vocation à permettre à l'enfant de réinvestir ses compétences. Dans ces conditions, il est nécessaire de rétablir le lien qui unit école et temps libre en :

- ✓ affichant plus lisiblement notre engagement éducatif, l'importance du temps libre éducatif et sa complémentarité à l'école publique (le CECL est membre de la Fédération Nationale des Francas, reconnue Association Complémentaire de l'École Publique),
- ✓ transmettant le Projet Éducatif de l'association à chaque école du secteur,
- ✓ s'associant au réseau des DDEN pour construire des actions communes.

LES ACTIONS



1 ORGANISATION DE CENTRES DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs Éducatif est le premier vecteur d'accueil des enfants. Il peut être décliné selon 2 modalités :

- ✓ Centre de Loisirs Éducatif Extrascolaire : activité historique de l'association ouverte le mercredi et les vacances scolaires
- ✓ Centre de Loisirs Éducatif Périscolaire : structure d'accueil des enfants durant les temps libérés par la Réforme des Rythmes Éducatifs

2 ORGANISATION DE MINI-SEJOURS

Ils prennent la forme de camps sur une semaine. Ils sont préparés avec les enfants (le lundi), présentés aux parents (le lundi soir par les enfants) et se déroulent du mardi au vendredi.

Ils sont l'occasion d'une expérience de vie collective originale basée sur la coopération et l'entraide. Ils sont organisés autour d'un thème ou d'une pratique d'activités.



3 ORGANISATION DE CLUBS

Il s'agit de rendez-vous régulier pour un même groupe d'enfants pour pratiquer des activités sur un thème. Cela permet une découverte ainsi qu'un suivi continu sur une période. Par exemple, le Club-Nature regroupe une fois par mois, une vingtaine d'enfants pour des jeux, des ateliers et des balades, visant à la découverte et à la protection de l'environnement.

4 INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

L'équipe permanente du CECL ou ses bénévoles peuvent intervenir ponctuellement au sein des établissements scolaires dans le cadre de projets menés en partenariat. Ces interventions répondent nécessairement aux objectifs éducatifs de l'association et sont un des moyens d'action pour parvenir à une réelle complémentarité entre les missions de l'Enseignement Public et celles des structures gérant les loisirs éducatifs durant le temps libre.

CONTACT

CECL
Rue René Boudier
71260 VIRE

03 85 33 93 16

accueil@assocecl.fr



COMITE POUR L'ENFANCE DU CANTON DE LUGNY

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET EDUCATIF

VALEURS et REFERENCES

Ce projet s'inspire très largement de celui des Francas auxquels le CECL est adhérent depuis sa création. Il s'appuie sur trois constatations :

- ✓ L'enfant est un être humain, unique, social et indivisible.
- ✓ L'enfance et l'adolescence sont les moments privilégiés de la construction de la personnalité. L'éducation intervient comme facteur déterminant dans ce processus. Si les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, des associations comme la nôtre ont aussi un rôle à jouer. Ceci est d'autant plus vrai que la société actuelle, en évolution accélérée, ne peut assumer pleinement sa mission éducative.
- ✓ L'être humain est porteur de valeurs fondamentales : justice, liberté, respect mutuel, égalité des droits et devoirs, solidarité, responsabilité, autonomie, laïcité.

LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

- ✓ Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : affectif, développement physiologique, psychomoteur, intellectuel.
- ✓ Favoriser dès l'enfance l'accession de la personne à l'autonomie, c'est-à-dire à la capacité à déterminer et à mettre en oeuvre par elle-même ses actes et ses comportements, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- ✓ Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

